

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 14 Institutions et intervention sociales			
Code	SOAS1B11AS	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Campus Mons</u> Charlotte BURION (charlotte.burion@helha.be) Daniel SINNESAEEL (daniel.sinnesael@helha.be) Ludovic AGNEESSSENS (ludovic.agneesssens@helha.be) Annick DRUGMANT (annick.drugmant@helha.be) Monique LESTIENNE (monique.lestienne@helha.be) Eric GENOT (eric.genot@helha.be) Patricia MICELI (patricia.miceli@helha.be) <u>HELHa Campus Montignies</u> Philippe HERION (philippe.herion@helha.be) Valérie ALBERTUCCIO (valerie.albertuccio@helha.be) Sabine VASSART (sabine.vassart@helha.be) <u>HELHa Campus Montignies (HD)</u> Philippe HERION (philippe.herion@helha.be) Valérie ALBERTUCCIO (valerie.albertuccio@helha.be) Sabine VASSART (sabine.vassart@helha.be) <u>HELHa Louvain-la-Neuve</u> Jean-Pol GERARD (jean-pol.gerard@helha.be) Josiane FRANSEN (josiane.fransen@helha.be) Astrid LIONNEZ (astrid.lionnez@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à amener les étudiants à aller à la rencontre de la réalité professionnelle du travail social en découvrant les institutions et le public qui la composent.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS3 La reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements.

FS4 L'affirmation, la défense et la promotion des droits individuels et collectifs en vue de favoriser un processus d'émancipation des personnes, des groupes et des collectivités.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

- 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
- 1.3 Utiliser de manière pertinente des outils de communication diversifiés
- 1.4 Adopter le langage professionnel du secteur
- 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter

Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**

- 2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies

Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**

- 3.1 Construire son identité professionnelle

Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**

- 4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
- 4.4 Construire un regard critique

Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**

- 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.

Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**

- 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social

Acquis d'apprentissage visés

I. Connaître les acteurs qui composent les différents secteurs constitutifs du champ social.

II. Identifier les enjeux liés à chacun des secteurs.

III. Rendre compte d'une connaissance et d'une compréhension de la réalité étudiée de manière adaptée et structurée.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

SOAS1B11AS· Institutions et intervention sociales 60h / 5 C

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :

+ HELHa Campus

Mons

Approche du secteur non marchand	24 h
Séminaires et visites	12 h
Champ social	12 h
Questions spéciales sur la structuration des écrits	12 h

+ HELHa Campus

Montignies

Travail social et diversité	24 h
CPAS et logement	24 h
Jeunesse	12 h

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

Travail social et diversité	24 h
CPAS et logement	24 h
Jeunesse	12 h

+ HELHa Louvain-la-Neuve

Institutions et intervention sociales	60 h
---------------------------------------	------

Les descriptions détaillées des différentes parties sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Principe

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 5/60 du Bloc 1.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

POUR LES DEPARTEMENTS DE MONS ET DE MONTIGNIES (HJ et HD),

l'activité d'apprentissage fait l'objet d'une évaluation intégrée des parties qui la composent. La note de l'activité d'apprentissage est obtenue par addition des notes obtenues pour les évaluations des différentes parties, en fonction de la proportion ci-dessous :

Pour le département de Mons : Activité d'apprentissage Institutions et intervention sociales

Partie 1 : approches du secteur non marchand (24h) - 40%

Partie 2 : Séminaires et visites (12h) - 20%

Partie 3 : Champ social (12h) - 20%

Partie 4 : Questions spéciales sur la structuration des écrits (12h) - 20%

Pour le département de Montignies (HJ et HD) : Activité d'apprentissage Institutions et intervention sociales

Partie 1 : Travail social et diversité (24h) - 40%

Partie 2 : CPAS et logement (24h) - 40%

Partie 3 : Jeunesse (12h) - 20%

La note de l'activité d'apprentissage est alors arrondie à « .5 » ou au nombre entier.

Quand la note de l'activité d'apprentissage est supérieure ou égale à 10/20 et que toutes les parties qui composent l'évaluation intégrée sont évaluées par une note supérieure ou égale à 10/20, la note de l'activité d'apprentissage est la moyenne pondérée des différentes parties et est portée comme telle à l'UE. Le jury de délibération octroie alors définitivement les crédits correspondant à cette UE.

Quand le jury de délibération constate un déficit non acceptable dans une ou plusieurs des parties composant l'évaluation intégrée, de sorte qu'il ne peut considérer que les acquis d'apprentissage visés sont acquis par l'étudiant, le jury peut ne pas octroyer les crédits correspondant à l'UE :

- Si une des notes au moins dans une des parties de l'évaluation de l'activité d'apprentissage est inférieure ou égale à 5/20, la note de l'activité d'apprentissage est la moyenne pondérée mais elle est plafonnée à 5/20, ce qui signifie que la note maximale possible de l'activité d'apprentissage est de 5/20 (acquis évalués comme gravement insatisfaisants) ;
- Si une des notes au moins est supérieur à 5/20 mais inférieure ou égale à 7/20, la moyenne pondérée est plafonnée à 7/20 (acquis évalués comme insatisfaisants) ;
- Si deux ou plusieurs notes sont supérieures à 7/20 mais inférieures à 10/20, la moyenne pondérée est plafonnée à 9/20 (acquis évalués comme non suffisants) ;
- En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une (ou plusieurs) des parties composant l'activité d'apprentissage, la mention dont question sera portée à l'activité d'apprentissage dans la mesure où les acquis d'apprentissage visés dans une ou plusieurs parties n'ont pas pu être évalués.

Les notes ou mentions dont questions sont portées comme telles à l'UE.

Evaluation du 2e quadrimestre pour les examens de janvier réorganisés à la période d'évaluation de mai/juin (cf. session dispensatoire)

Pour une UE organisée sur le seul 1er quadrimestre, dans l'hypothèse où la note obtenue en janvier (session dispensatoire) pour l'activité d'apprentissage n'atteint pas 10/20,

Ou pour une UE organisée sur les 2 quadrimestres, dans l'hypothèse où une note partielle relative à une des parties de l'activité d'apprentissage n'atteint pas 10/20,

pour la (ou les) partie (s) pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en janvier :

- une mention CM, PP, PR ou FR :

il doit (re)présenter en mai/juin l'évaluation correspondant à cette partie de l'activité d'apprentissage ;

- une note de 10/20 ou plus :

il est dispensé de l'évaluation correspondant à cette partie et voit la note partielle obtenue maintenue pour la période d'évaluation de mai/juin (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'activité d'apprentissage) ;

- une note inférieure à 10/20 :

il a le choix à la période d'évaluation de mai/juin soit de NE PAS représenter l'évaluation de cette partie de l'activité d'apprentissage et de maintenir ainsi la note partielle obtenue en janvier ; soit de REMETTRE EN JEU cette note en

représentant l'évaluation en mai/juin.

Evaluation du 3e quadrimestre (août/septembre)

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre,
dans l'hypothèse où la délibération du jury de juin n'a pas validé l'UE,
pour la (ou les) partie(s) de l'activité d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, PR ou FR :

il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette partie ;

- une note de 10/20 ou plus :

il est dispensé de l'évaluation correspondant à cette partie et voit la note partielle obtenue maintenue pour la période d'évaluation de août/septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'activité d'apprentissage);

- une note inférieure à 10/20 :

il doit OBLIGATOIREMENT représenter en août/septembre l'évaluation correspondant à cette(ces) partie(s).

D'une année académique à l'autre

En cas de non validation de l'UE lors de la délibération de septembre,
le jury d'admission peut dispenser l'étudiant d'une partie de l'évaluation de l'activité d'apprentissage si les acquis d'apprentissage visés dans cette partie ont été évalués comme suffisants et notés à minimum 10/20.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

Bachelier : assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

Tél : +32 (0) 10 48 29 63

Fax :

Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de la partie Institutions et intervention sociales

Volume horaire	60 h
Coordonnées du titulaire et des intervenants	Jean-Pol GERARD (jean-pol.gerard@helha.be) Josiane FRANSEN (josiane.fransen@helha.be) Astrid LIONNEZ (astrid.lionnez@helha.be)

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage forme à une **première initiation au paysage institutionnel** du champ social et à différentes **problématiques** en lien avec le travail social. Il permet aux futurs assistants sociaux, dès le début de la formation, de faire le lien entre leur désir d'aider (niveau MICRO) et les problématiques sociales générales rencontrées dans toute société (niveau MACRO). Il ambitionne donc de leur montrer quelle place précise les travailleurs sociaux vont occuper dans les dispositifs institutionnels et organisationnels prévus par la société belge francophone pour intervenir face à ces problématiques sociales (Niveau MESO).

Pour les différents thèmes abordés, les objectifs visés par l'activité d'apprentissage sont doubles. Le cours doit **permettre** aux futur-e-s AS :

- **d'identifier**, connaître les institutions, les acteurs, le cadre législatif et organisationnel qui structure le domaine étudié ; identifier la population concernée et les réponses apportées aux besoins et problématiques étudiées.
- **d'analyser** les enjeux en présence dans les différents champs, c'est à dire développer un regard critique, par rapport aux réponses apportées par la société par l'intermédiaire des institutions, prendre une certaine distance et entrer dans une logique d'analyse et d'évaluation en fonction du contexte social et des objectifs poursuivis.

Il s'agit de décoder et comprendre les enjeux : quelles sont les **questions importantes** pour le secteur, quelle **évaluation** faire des différents aspects en **fonction des besoins de la population** ?

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant-e sera capable de :

En termes d'identification

- identifier et comprendre le contexte social dans lequel les institutions naissent, évoluent ou meurent
- identifier et comprendre la population : qui est-elle, qui est concerné ? (caractéristiques, demandes ou non...).
- distinguer dans ce terme générique de « population » tant la réalité d'un individu, que d'une famille, d'un groupe, d'un quartier
- identifier, distinguer, comprendre les différents types de besoins, de demandes qui sont à l'origine d'interventions sociales.
- identifier, comprendre l'origine historique, les objectifs, le fonctionnement des institutions, des cadres législatifs abordés dans les différents domaines ?
- identifier, distinguer les acteurs en présence : la population concernée, les professionnels du terrain étudié, les acteurs politiques, les groupes de pression, les « experts », etc...
- comprendre la position et le rôle de ces acteurs.

En termes d'analyse

- entrer dans une perspective socio-historique pour analyser l'origine des dispositifs en lien avec le contexte historique.
- comprendre l'utilité des dispositifs institutionnels par rapport à la problématique étudiée et développer un premier regard critique sur leur efficacité.
- dégager face visible et face cachée des dispositifs.

- distinguer l'écart entre logique intentionnelle et logique objective.
- distinguer et articuler différents niveaux de lecture : micro, méso, macro

3. Description

Contenu

Le cours aborde les champs sociaux suivants dans lesquels les futur·e·s AS vont être amené·e·s à effectuer des stages et/ou à travailler : la sécurité sociale, l'action sociale et le CPAS, la problématique du handicap, la vie des familles (enfance et personnes âgées), l'aide à la jeunesse, la problématique des réfugiés, les rapports Nord-Sud et le développement, la justice, la pauvreté et la précarité, le logement, la cohésion sociale. En fonction de l'actualité, d'autres secteurs peuvent être abordés.

La phrase suivante synthétise en quelque sorte la façon dont seront abordés les différents champs sociaux pris en considération : « Dans une société donnée et en fonction de son évolution (démographique, sociale, économique, politique...) une population a des besoins, a ou risque d'avoir des problèmes auxquels **des professionnels dans des institutions** tentent d'apporter des réponses, d'organiser des interventions ou de développer des initiatives innovantes. Ces institutions sont structurées par des cadres légaux résultant des débats et décisions politiques. »

Démarches d'apprentissage

Trois enseignant·e·s donnent le cours d'identification et d'analyse des institutions sociales en collaboration avec des intervenants-experts et cela dans les perspectives qui viennent d'être énoncées.

Le cours comporte des exposés, des temps d'appropriation en sous-groupe, des temps de travail individuel, le recours à différents supports et des témoignages de personnes du terrain. La présence aux cours ainsi qu'une part de travail autonome sont indispensables pour s'approprier la matière. Le suivi de l'actualité sociale vous permettra de confronter les connaissances acquises aux cours et vous formera à l'esprit d'analyse.

Articulation avec le terrain

La présence de professionnel·le·s de terrain et le support de différents types de documentaires est une richesse du cours. Leurs témoignages doivent nous permettre à la fois d'identifier de manière plus concrète une institution (type de population, manière de travailler...) et de faire un pas de plus dans l'analyse des enjeux ; ces interventions extérieures et supports font partie intégrante de la matière.

De plus, les matières abordées pourront utilement être approfondies dans le cours de méthodologie du travail social et vos activités d'intégration professionnelle.

Dispositifs d'aide à la réussite

Des séances récapitulatives auront lieu avant chaque session d'examen.

Un corrigé de la session de janvier sera disponible sur la plateforme ConnectED.

Ouvrages de référence et supports

Ressources diverses : législations, analyses, actualités référencées dans les syllabi à la fin de chaque chapitre.

Syllabi, powerpoint, notes de cours, témoignages, documentaires filmés, portefeuilles de lectures complémentaires, sites internet des fédérations, des ministères, des administrations concernées, disponibles sur la plateforme ConnectED dès la fin de chaque partie.

4. Modalités d'évaluation

Examen écrit en 2 parties (janvier et juin).

Les compétences évaluées seront celles fixées par les objectifs/activités d'apprentissage. L'étudiant·e sera capable d'identifier les institutions qui ont été présentées au cours (une partie de l'examen portant sur des questions de connaissance) et d'analyser les enjeux étudiés (une autre partie d'examen portant sur des questions d'analyse argumentée). La partie de l'introduction relative à la structuration des différents chapitres est une base pour mieux cerner les matières étudiées chapitre par chapitre et les critères d'analyse principaux utilisés.

L'évaluation de l'activité d'apprentissage est composée de IIS 1 à la période d'évaluation de janvier (Q1) et IIS 2 à la période d'évaluation de juin (Q2)

La note de l'activité d'apprentissage s'obtient par addition des notes obtenues pour IIS 1 (50%)+ IIS (50%)

Exception :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou

FR (fraude) dans une des volets composant l'évaluation de l'activité d'apprentissage, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage (quelle que soit la note obtenue pour l'autre volet de l'évaluation).

En cas d'ajournement pour IIS 1 à l'évaluation du 2e quadri (juin)

Pour IIS 1 pour lequel l'étudiant a obtenu en janvier (session dispensatoire) :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il devra représenter en juin l'évaluation correspondant à ce volet de l'activité d'apprentissage ;
- une note de 10/20 ou plus : il est dispensé de la matière correspondante et voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de juin (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'activité d'apprentissage);
- une note inférieure à 10/20 : il a le choix soit de NE PAS représenter l'évaluation de ce volet de l'activité d'apprentissage (IIS 1) et de maintenir ainsi la note obtenue en janvier ; soit de REMETTRE EN JEU cette note en représentant l'évaluation en juin.

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadri (septembre) Pour une des 2 volets ou les 2 volets pour lequel/lesquels l'étudiant-e a obtenu :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : l'étudiant-e devra représenter l'évaluation correspondant à ce/s volet/s;
- une note de 10/20 ou plus : l'étudiant-e est dispensé-e de la matière correspondante au volet réussi et voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'activité d'apprentissage);
- une note inférieure à 10/20 : l'étudiant-e devra OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à ce /ces volet/s.